

**Commune d'Arvieu**  
**Aveyron**  
**Procès-verbal séance du conseil municipal**  
**du 27 janvier 2025 à 20h00**

**Date de convocation et d'affichage** : 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mmes Gislaïne ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSSETTES.

**Absents** : Vincent BENOIT

Madame Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Absents : 1

Quorum : 7

Votants : 11

- Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Présentation du projet de rénovation thermique, énergétique et mise en accessibilité de l'Ecole d'Arvieu.**

**Cécile LACAZE fait un point sur les finances de la commune** (suite à la commission des finances à laquelle Mme BAULES, CDL, était présente).

Cécile LACAZE précise qu'elle est favorable au projet de rénovation de l'école présenté ce soir.

Mais que vu la conjoncture financière actuelle de la commune, elle ne s'engagera pas sur cet investissement, et ne prendra pas part au vote de ce soir.

**ECOLE PUBLIQUE D'ARVIEU**  
**RENOVATION THERMIQUE, ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE**  
**CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a réalisé une consultation pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre, concernant les travaux de rénovation de l'école.

Compte tenu des délais bien trop longs proposés par Madame NEDELLEC, architecte à Laissac, pour la réalisation d'un Avant-Projet Détaillé, Monsieur le Maire propose de retenir le Cabinet MS Projets, siégeant à Flavin, qui a établi un devis de 38 700 € HT.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 4 absentions, 1 voix contre, 6 voix pour, DECIDE de retenir le Cabinet MS Projets, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les différentes démarches relatives à cette décision.

**ECOLE PUBLIQUE D'ARVIEU  
RENOVATION THERMIQUE, ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE  
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le plan de financement du projet de rénovation thermique, énergétique et mise en accessibilité de l'école publique, afin de solliciter des financements (L'Etat pour la demande de Detr à effectuer pour la fin du mois, les autres collectivités en suivant).

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle des travaux et de l'ensemble de l'opération et propose le plan de financement ci-après :

<u>Dépenses</u>	Honoraires maîtrise-d'œuvre	38 700 €
	Etudes, mission diverses et dépenses préalables aux travaux	28 270 €
	Travaux	364 030 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>431 000 €</b>
<u>Recettes</u>	Subvention Etat – DETR – 26%	112 060 €
	Subvention Conseil Régional	50 000 €
	Subvention Conseil Départemental - 20%	86 200 €
	Subventions Ademe – Fonds Chaleurs	12 000 €
	Communauté de Communes Lévézou-Pareloup Fdc	85 370 €
	Financement Commune	85 370 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 abstentions, 2 voix pour (dont celle de Monsieur le Maire), 2 voix contre,  
ADOpte le programme de rénovation thermique, énergétique et mise en accessibilité de l'école d'Arvieu,  
APPROUVE le plan de financement ci-dessus proposé,  
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les présentes demandes de subventions ci-dessus énumérées.

**ASSAINISSEMENT DE PARELOUP  
REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

*Annule et remplace la délibération du 10 juin 2024*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 juin 2024 concernant la décision de contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de 490 000 € pour les travaux d'assainissement de Pareloup.

Il ajoute que compte tenu que le marché de travaux concernant la création de la station est supérieur aux prévisions, il convient d'ajuster le montant de cet emprunt en portant le montant à 510 000€.

Il donne lecture de la nouvelle offre proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations :

Ligne du Prêt : Aqua prêt

Montant : 510 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40% de frais de gestion

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations, suivant les conditions énumérées ci-dessus,  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette décision.

**CREATION D'UNE STATION D'EPURATION A PARELOUP  
CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE D'ARVIEU / DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme de réfection de l'assainissement de Pareloup, en complément des financements déjà octroyés, une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour la création de la station d'épuration.

Il donne lecture de la convention de partenariat à signer avec le Département de l'Aveyron, qui précise les engagements des deux parties, et l'attribution d'une subvention de 25 000 € pour l'exercice 2024.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de l'Aveyron concernant l'attribution de 25 000 € pour la création de la station d'épuration.

**ECOLE PUBLIQUE D'ARVIEU  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'école publique d'Arviu, concernant une participation financière au voyage scolaire. Il s'agit d'un séjour de 5 jours devant se dérouler au mois de juin, à Meschers (Gironde), pour 22 élèves de la classe des grands.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel présenté qui comprend une participation de la commune d'Arviu de 100 €/élève sur un coût total de 396 €/élève.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 2 abstentions, 8 pour (M. Rodolphe ALBOUY, parent d'élève ne prend pas part au vote),  
DECIDE d'attribuer à l'école publique d'Arviu, la somme de 50 €/élèves, soit au total 1 100 €,  
PRECISE que cette somme sera versée à l'association des parents d'élèves sur l'exercice 2025,  
Cette somme sera imputée au compte 65748 (subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé).

**APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1,  
Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés,

Considérant l'évolution de ces statuts, notamment sur les points suivants :

- Simplification administrative avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration,
- Attributions du Conseil d'Administration,
- Rôle du directeur de l'Agence,
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
APPROUVE les statuts de l'Agence technique Départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération,  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION  
FAMILLE POUDEVIGNE / COMMUNE D'ARVIEU**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention concernant l'installation d'une plaque mémorielle sur la façade de la maison située 38 avenue de Pareloup à Arvieu, afin de valoriser l'action menée par un groupe de résistants Arvieunois contre l'occupant nazi durant la seconde guerre mondiale.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention avec les propriétaires de ce bien (Madame BOURGUET Claudie, Messieurs POUDEVIGNE Didier et POUDEVIGNE Freedy).

**QUESTIONS DIVERSES**

**Bilan questionnaire «Chaufferie bois collective»** - Jean-Charles VAYSSETTES indique que sur 160 questionnaires distribués dans le village d'Arvieu, 34 réponses ont été retournées. Un compte rendu détaillé de cette enquête paraîtra dans le prochain Arvieunois (avril).

**Projet MAM** – Afin de connaître les besoins sur la petite enfance, une petite enquête sera préparée par Emilie Lacotte et distribuée dans le bulletin municipal.

**Modification du PLUi** – L'enquête publique devrait débuter très prochainement, pour une approbation courant mai-juin.

**Bail commercial Base Nautique** - Madame et Monsieur Tacquenièrre sont en attente de devis concernant les travaux à réaliser sur le bâtiment. La signature du bail commercial pourra se faire lorsque le PLUi sera approuvé.

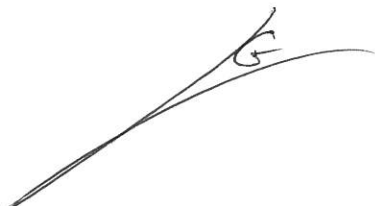
**Salle de Saint-Martin-des-Faux** – Compte tenu de la dangerosité, Joël BARTHES demande que le mur de soutènement soit sécurisé.

**Boucherie d'Arvieu** – Le futur repreneur souhaite entrer dans les locaux vers le 15 février, pour une ouverture au public au 1<sup>er</sup> mars prochain. Il conviendra de réaliser un inventaire précis du matériel propriété de la commune, qui sera à joindre au bail commercial.

**Stationnement avenue des Anciens Combattants** – les infirmières d'Arvieu signalent la difficulté à se garer à proximité du local santé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.

**Guy LACAN**  
Maire d'Arvieu



**Marie-Paule BLANCHYS**  
Secrétaire de séance

